

# Repères

COURRIER

CONFÉDÉRAL

CGT

**A**lors que tout est fait pour limiter le débat en présentant comme fatal et immuable le résultat des élections législatives, les salariés dans leur diversité multiplient les actions pour faire entendre leurs voix. Agriculteurs, marins pêcheurs, RATP, cheminots manifestent leur mécontentement.

C'est dans ce contexte que se prépare la journée du 31 mars avec les Manufrance, pour les libertés. Quinze jours nous séparent de cette initiative. Quinze

jours pour réussir, pour faire de ce premier grand rendez-vous d'actions après les élections un succès témoignant de la mobilisation, de la solidarité et de la détermination des salariés.

C'est aussi cette détermination qui trouvera à s'exprimer le

2 avril lors de la journée d'action et de manifestations qui la marqueront, notamment à Strasbourg. Incontestablement, réussir ces deux grands rendez-vous, c'est se donner les moyens d'agir à grande échelle, c'est créer les condi-

tions pour la relance d'un processus unitaire, dans l'action. C'est en définissant dans l'entreprise leurs revendications, en recherchant autour de celles-ci le rassemblement le plus large possible,

en agissant sous les formes les plus appropriées pour obtenir satisfaction que les salariés créeront les conditions les meilleures pour se faire entendre.



## Quinze jours pour réussir

**Le Courrier confédéral**

### N° 25.

Nouvelle formule

### Repères CGT

Courrier confédéral.  
Bulletin d'information du  
Bureau confédéral

Directeur de la publication :  
Alain Obadia  
CP N° 1830 D 73  
263 rue de Paris,

### SOMMAIRE

#### Manufrance

Courrier de la Ligue des  
Droits de l'Homme \_\_\_\_\_

#### Dossier formation syndicale

Les fruits de  
l'échange \_\_\_\_\_

#### Le chiffre

Le coût horaire  
du travail en France  
est de 15,25 \$ \_\_\_\_\_

#### Manufrance

Multiplier les  
expressions CGT \_\_\_\_\_

# Manufrance

**N**os deux organisations, qui ont l'habitude de travailler ensemble, savent depuis longtemps que les applications concrètes du droit du travail sont faites d'avancées et de reculs.

Dans cette optique, il est certain que le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Étienne concernant Manufrance constituerait, s'il était confirmé en appel, un grave recul pour le monde du travail.

Un grave recul à cause de la lourdeur des condamnations pénales et civiles prononcées à l'égard de militants syndicaux au passé sans reproche.

Un grave recul aussi en raison de la conception rétrograde de la société que ce jugement révèle.

La Ligue des Droits de l'Homme estime extrêmement préoccupantes, voire dangereuses pour les droits des travailleurs, trois idées ressortant du jugement :

- les militants syndicaux n'ont pas l'aptitude intellectuelle pour diriger une entreprise. Ce concept méprisant se trouve à la base de l'analyse des raisons présentées comme ayant entraîné l'échec économique de la SCOPD Manufrance. Les juges ne se posent pas la question de savoir s'il n'existe pas des causes plus lointaines de cette faillite : en effet, à partir de 1960 notamment, les familles stéphanoises qui se sont succédées à la tête de Manufrance se comportaient plus en rentiers qu'en entrepreneurs ; voilà pourquoi en 1981, les installations industrielles étaient complètement obsolètes ;
- les militants syndicaux ont privilégié la défense de l'emploi. De ce fait, dit le Tribunal, ils ont poursuivi un intérêt personnel d'ordre moral, constitutif du dol spécial prévu à

l'article 437 de la loi du 24 juillet 1966. Là encore, les juges ne se posent pas la question de la finalité de l'entreprise, unité économique certes, mais aussi communauté de travail, ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme le rappelait dans le rapport du Congrès de 1986 dont le thème était "Droit et Libertés des travailleurs dans l'entreprise" ;

- les militants syndicaux ont relayé personnellement le soutien apporté par leur groupe à des activités objectivement répréhensibles. Par cette formule alambiquée, les juges ont appliqué un principe rejeté jusqu'à maintenant par le droit pénal français, à savoir la responsabilité collective. A la limite, l'instauration d'une telle jurisprudence prive les organisations syndicales de toute action et de toute expression.

Ainsi, les juges mettent en pratique les conceptions les plus réactionnaires -dans le sens propre du terme-, de la société : il n'y a qu'une seule classe -celle des patrons- qui puisse diriger correctement une entreprise, l'activité économique est fondée sur la recherche du gain ; elle n'est pas faite pour l'épanouissement de la personne humaine ; toute action syndicale visant à remettre en cause ces perspectives doit être réprimée.

Il va sans dire que la Ligue des Droits de l'Homme est à vos côtés pour dénoncer publiquement de telles conceptions qui font reculer de plusieurs décennies les droits et la citoyenneté des travailleurs dans l'entreprise.

En vous redisant tout notre soutien, nous vous prions de croire, chers amis, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Courrier adressé à  
Louis Viannet par Mme  
Madeleine Rebérioux,  
Présidente de la Ligue des  
Droits de l'Homme et M.  
Roger Rouquette, Président de  
la Commission Droits  
Économiques et Sociaux .*



# FORMATION SYNDICALE

## ■ FORMATIONS

### **Formation des «Bases nouvelles»**

En trois semaines, 288 brochures ont été commandées au CCEO. Le début est prometteur. Faites nous connaître vos expériences et vos remarques.

Les commandes sont à adresser à Courcelle. Réf 145 Prix 40,00 francs.

### **Formation des Secrétaires généraux de syndicats**

Les documents pédagogiques du nouveau module du stage des secrétaires généraux de syndicats sortiront bientôt de l'imprimerie. Toutefois, des documents provisoires sont d'ores et déjà à disposition.

Les thèmes abordés sont :

- besoins, revendications et luttes à l'entreprise,
- l'entreprise et ses enjeux,
- le syndicat à l'entreprise,
- la direction syndicale,
- le rôle du secrétaire général.

### **Formation des responsables éducation des unions départementales et fédérations**

Comme pour toute activité syndicale, les responsables à la formation syndicale des unions locales, unions départementales, fédérations, comités régionaux ont droit à leur stage. Le prochain aura lieu à Courcelle du 10 au 14 mai 1993. N'hésitez pas à vous inscrire au CCEO.

Les thèmes abordés :

- la place de la formation syndicale dans l'activité CGT,
- les grands axes des contenus des différentes formations et leurs liaisons,
- les moyens de la formation : droits et revendications,
- notre pédagogie,
- le rôle du responsable éducation.

## **D** OSSIÉ

# Les fruits de l'échange

*Le CCEO boucle son «Tour de France et de Montreuil». D'ores et déjà plus de 150 responsables à l'éducation de fédérations, de régions, d'unions départementales, voire parfois d'unions locales et de syndicats ont participé à ces échanges très ouverts. L'objectif n'était pas d'aller porter la bonne parole mais beaucoup plus d'écouter, de mieux percevoir l'origine des retards et des avancées, de susciter l'expression de besoins non couverts.*

**D**e toutes les questions évoquées au cours de ces rencontres, émergent des constantes qu'il nous semble intéressant de porter à la réflexion de tous.

### **L'ÉTAT DES LIEUX**

On peut envisager les résultats en les comparant soit avec les réalisations précédentes, soit avec le nécessaire.

Dans le premier cas, 1992 n'est pas très satisfaisante mais on pourrait estimer que, compte-tenu de l'état de santé général, la formation syndicale ne se porte pas si mal. Ce n'est pas ce que disent nos responsables qui perçoivent le décalage avec les besoins.

### **POUR DES POLITIQUES DE FORMATION**

Ils ne sont pas les seuls à éprouver un sentiment d'isolement, ce qui renforce encore la nécessité d'une réflexion à tous les niveaux de direction sur notre capacité à concevoir et mettre en œuvre une stratégie cohérente intégrant tous les axes d'activité. Nos responsables à l'éducation ont besoin de s'appuyer sur une politique d'éducation syndicale élaborée collectivement, et ils le disent.

### **LA RÉFLEXION SUR LES BESOINS**

Chacun perçoit qu'ils sont immenses, que la pratique de la démocratie implique un énorme investissement dans la formation. Le concept de formation de masse (voir le Peuple n° 1356 de septembre 1992) visant à offrir la

meilleure qualification syndicale au plus grand nombre possible, progresse très sensiblement.

Au-delà des principes, se pose la question de l'engagement concret pour aller dans ce sens : le recensement des besoins implique de passer au peigne fin tous les syndicats. On retrouve ici l'exigence d'une politique et d'une mise en œuvre collective. L'idée de la coopération tant pour le collationnement que pour la réponse à ces besoins avance elle aussi.

### **MULTIPLIER LES RÉPONSES**

Nos responsables sont très attachés au cursus de formation général existant. Toute concession sur ce plan au nom des obstacles divers freinant le détachement des militants, serait grave selon eux. Cela n'empêche pas d'être inventif et de trouver les réponses précises à des besoins pointus. Nous ne citerons pas d'exemple particulier, faute de place, mais ils sont nombreux. Par contre, des besoins plus généraux se font jour. La formation pour les bases nouvelles est née de ce tour de France : la formation des salariés ignorants de leurs droits et des acquis des luttes a souvent été évoquée dans ces rencontres.

### **UN ÉTAT D'ESPRIT NOUVEAU DES STAGIAIRES**

Dernier élément très encourageant : presque partout nous est signalé un état d'esprit nouveau dans les stages de base.

Les stagiaires sont plus exigeants, pratiquent mieux le débat. Plus ils sont jeunes dans l'organisation, plus ils sont ouverts à la pédagogie interactive qui sous-tend nos formations issues du dernier Congrès confédéral.

L'état d'esprit de ces rencontres nous a incité à lancer différentes initiatives que nous évoquons dans ce numéro. Nous aurons l'occasion d'en faire le point en mai avec nos responsables fédéraux et régionaux. A suivre donc.

**D** DOSSIER

# **Syndicalisation / formation**

**P**eut-on raisonnablement penser que chacun de nos syndiqués va participer activement, efficacement à la vie de la CGT, pour construire les luttes et le rapport de forces nécessaire, sans un investissement sans précédent dans la formation syndicale de chacun et de tous ?

Non ! C'est pourquoi début décembre 1992, dans le cadre de la bataille de placement du FNI, la CE Confédérale a décidé d'une campagne Syndicalisation / Formation qui vise tous nos syndiqués.

Faire de la formation syndicale un élément à part entière de la qualité de vie syndicale implique qu'elle devienne l'affaire de toutes les directions syndicales.

Ainsi nous élèverons la « qualification générale » de tous nos syndiqués pour le débat avec les salariés.

Nous agrandirons du même coup le vivier de notre politique de cadres syndicaux.

Il s'agit de systématiser la FSD pour tous nos nouveaux adhérents, là où un syndicat existe déjà.

Il s'agit de former les syndiqués qui créent leur syndicat pour leur donner tout de suite les premiers rudiments, afin qu'ils disposent des éléments nécessaires pour développer leur activité leur permettant de bien percevoir la nécessité d'une permanence de l'action collective. C'est une condition pour conserver ces bases nouvelles. Une brochure de formation collective intitulée « Formation des Bases Nouvelles » vient d'être éditée au service de nos unions locales et syndicats départementaux.

Les syndiqués qui ont participé à une FSD veulent en savoir plus, pour être actifs dans leur service.

Nous savons bien que le simple via-tique de la FSD ne suffit pas pour participer avec efficacité à l'activité du syndicat. C'est pourquoi le stage de base s'adresse aux syndiqués. Nous avons énormément d'efforts à réaliser pour que le plus grand nombre possible y participe.

Cette campagne Syndicalisation / Formation fait l'objet d'une impulsion et d'un suivi particulier et co-responsable des responsables organisation et éducation.

C'est pourquoi les responsables éducation vont s'attacher à recenser le nombre de syndiqués ayant participé à une FSD ou à une formation "Bases nouvelles", le nombre de stages réalisés et ce, en se donnant l'obligation de faire le point le 20 de chaque mois, en même temps que le "point orga".

Ces demandes figureront bientôt sur le questionnaire ORGA adressé tous les mois aux unions départementales et fédérations ce qui permettra de percevoir de façon plus large et cohérente la situation de chaque organisation.

## Former les cadres syndicaux

***L'opération «syndicalisation-formation» ne constitue pas un coup de balancier : le choix ne se situe pas entre la formation des syndiqués et celle des dirigeants. Dans la conception que nous avons de la formation de masse, il n'existe pas de rupture entre les différents niveaux : plus nous formerons de syndiqués, plus nous serons à même de disposer de cadres nombreux et efficaces. Complémentairement, plus nous formerons de cadres, plus nous insufflerons une conception d'activité démocratique s'appuyant sur la participation de nombreux syndiqués. Nous devons donc tenir impérativement les deux bouts de la chaîne.***

**L**a formation générale de niveau moyen intéresse l'ensemble de nos directions de syndicats. Si toutes les unions départementales ou presque en ont programmé en 1992, la moitié ne l'ont pas réalisée. La situation des troisièmes semaines fédérales est sensiblement identique. Il y a donc un énorme rattrapage à organiser cette année.

Il suffirait de réaliser simplement la programmation pour tripler ce qui s'est fait l'an dernier. C'est tout à fait possible si l'on s'en tient aux besoins, mais demande un travail de conviction et de relance constant : tous ceux qui remplissent leurs prévisions le font au prix d'un gros investissement, trop souvent individuel.

Il en va de cet objectif comme de bien d'autres : il exige une volonté et un engagement plus collectif. Recenser les militants susceptibles de suivre un stage, convaincre leurs syndicats, les convaincre eux-mêmes ne peut être du seul ressort du responsable à l'éducation.

C'est aussi vrai pour les formations spécialisées dont nous avons un besoin pressant : secrétaires généraux de syndicat, d'unions locales, responsables à l'organisation, à la politique financière, à la communication etc.

Nous proposons que chaque fédération, chaque union départementale détermine ses besoins non seulement en terme de stage (ce qui ne constitue que la réponse) mais de militants à former.

Complémentairement à la «campagne» syndicalisation-formation, c'est à une opération «formation x cadres syndicaux» que nous convions chaque organisation (x étant déterminé selon des bases concrètes, non selon un objectif idéal). Fixons-nous des ambitions réalistes et faisons surtout en sorte de les réaliser.

**Journées d'étude sur l'emploi**

*Le CCEO vient d'éditer une brochure sur l'emploi. Il s'agit de fiches destinées aux organisateurs de journées d'étude.*

*La CE confédérale de février 1993 a largement mis en avant la question de l'emploi à travers les enjeux économiques et sociaux posés et notre capacité à développer une démarche de proposition en rapport avec ceux-ci.*

*Ceci notamment dans des domaines tels que :*

- *emploi et croissance,*
- *financement et emploi,*
- *mouvement social, démarche revendicative et droit d'ingérence des travailleurs pour l'emploi.*

*L'objectif de l'initiative de formation est d'aider à mieux armer les militants sur la question de l'emploi, aider les syndicats d'entreprise à se mettre en capacité de faire des propositions sur toutes les questions qui y sont relatives, telles qu'elles se posent concrètement à l'entreprise, en terme de luttes. En effet, le constat est que bien souvent, celles-ci existent mais avec un manque de cohérence entre les différents éléments qui constituent l'emploi ce qui ne permet pas de donner à ces luttes un caractère suffisamment offensif et nous fait nous retrouver le dos au mur, par exemple face à la signature ou la non signature de projets patronaux.*

*Il s'agit donc bien d'une formation qui s'adresse aux syndicats d'entreprise ceci dans le cadre qui peut être celui d'une journée d'étude organisée au niveau d'une Union départementale.*

*Chaque union départementale est en possession des fiches depuis environ un mois.*

*Nous avons besoin de retour d'informations : quelle appréciation avez-vous de ces fiches ? Comment sont-elles utilisées ? etc.*

# Deux formations indispensables : Prévention et conditions de travail, L'économie et le Comité d'entreprise

**D**ans «Repères» n° 24 vous ont été présentés les cursus «Prévention et Conditions de Travail» et «Economie et Comité d'Entreprise». Il est aujourd'hui nécessaire et urgent qu'une impulsion plus forte des directions, dans toutes les instances de la CGT soit donnée pour que les candidatures parviennent au CCEO au plus vite pour que ces cursus se tiennent dans les meilleures conditions.

**RAPPEL DES DATES DES CURSUS**

«Prévention et Conditions de Travail»

- 1er module : du lundi 5 avril au jeudi 8 avril 1993
- 2e module : du mardi 1er juin au vendredi 4 juin 1993
- 3e module : du lundi 8 novembre au mercredi 10 novembre 1993

«L'Economie et le CE»

- 1er module : du lundi 26 avril au jeudi 29 avril 1993
- 2e module : du mardi 1er juin au vendredi 4 juin 1993
- 3e module : du lundi 8 novembre au mercredi 10 novembre 1993

**INSCRIPTION À RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

au CCEO-CGT - 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex

**Candidature pour un cursus de formation ECO-CE ou CHSCT (année 1993-1994)**

NOM :

Prénom :

Sexe :

Catégorie professionnelle :

Adresse où le candidat souhaite recevoir le courrier le concernant :

Candidature présentée par :

Principales responsabilités :

est candidat(e) au :  
CURSUS CHSCT    CURSUS ECO-CE

# Le coût horaire du travail en France est de 15,25 \$

**L**es délocalisations industrielles sont dues en grande partie aux disparités du coût de la main-d'œuvre qui attisent la mise en compétition des salariés.

A l'heure où les négociations du GATT semblent s'enfoncer dans l'impasse, la nécessité d'introduire une clause sociale fondée sur les normes internationales du travail définies par l'OIT a été exprimée par la CISL.

Graphique : Coûts horaires du travail dans l'industrie manufacturière en 1990 (en dollars).

Allemagne	21,53	Taiwan	3,95
Italie	16,41	Singapour	3,78
Canada	16,02	Hong Kong	3,20
France	15,25	Brésil	2,64
Etats-Unis	14,77	Mexique	1,80
Japon	12,64	Sri Lanka (1989)	0,31

Source : US Bureau of Laborstatistics 1991.

## DOSSIER

### Calendrier des stages de formation syndicale générale de niveau supérieur

Année 1993 - 1994 - n° du stage et dates de chacune de ses deux parties

**Stage n° 1/93**

1- 19/09/93 au 1/10/93  
2- 17/01/94 au 29/01/94

**Stage n° 2/93**

1- 3/10/93 au 15/10/93  
2- 31/01/94 au 12/02/94

**Stage n° 3/93**

1- 17/10/93 au 29/10/93  
2- 28/02/94 au 12/03/94

**Stage n° 4/93**

1- 14/11/93 au 26/11/93  
2- 14/03/94 au 26/03/94

**Stage n° 5/93**

1- 5/12/93 au 17/12/93  
2- 25/04/94 au 7/05/94

Les candidatures sont à adresser au CCEO, par les fédérations, unions départementales et régions.

## ACTIONS EN BREF

### THC

*Billon Viviers (Ardèche). Action contre les licenciements avec occupation, la direction annonce dans un premier temps la remise en cause des licenciements et leur transformation en mi-temps. Refus de la CGT, débat avec les salariés, poursuite de l'action qui a amené la direction à supprimer les licenciements ainsi que les propositions de mi-temps.*

### Oise

*CODIEM à Beauvais : la direction avait annoncé le blocage des salaires, consultation des salariés organisée par la CGT et débrayage et rassemblement à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales. Résultat : la direction est contrainte de reculer sur la baisse des salaires, l'action se poursuit contre le chômage partiel;*

### Var

*AIA (Trav. de l'État) : suite à l'action durant plusieurs semaines, les salariés ont obtenu : le plan de formation-mobilité ne sera pas applicable et les 80 déagements licenciements ne seront plus imposés, toutes les sanctions envisagées pour fait de grève sont levées, dix embauches de TSO par concours externe et six recrutements d'agents contractuels seront réalisés, 57 avancements supplémentaires par "pyramidage" sont attribués.*

# Multiplier les expres- sions CGT



## 17 au 20 mars

Congrès des Ports et Docks à Montreuil. Participation : Gérard Alezard, Secrétaire de la CGT.

## 20 mars

François Duteil, Secrétaire de la CGT, rencontrera à Londres Arthur Scargill, Président de la NUM sur "L'évolution du mouvement syndical international".

## 23 mars

PTT, grève des cadres de France Télécom contre l'application des nouvelles classifications et règles de gestion.

## 25 mars

Maité Demons, Secrétaire de la CGT, rencontrera les salariés de la Verrerie d'Albi (préparation Congrès Verre-Céramique).

**D**es camarades ayant souscrit des actions de la Coopérative MANUFRANCE en 1981, nous ont demandé quels témoignages utiles ils pourraient apporter en faveur des dirigeants injustement condamnés.

Ils peuvent envoyer un message à notre avocat, Maître Hugo Iannucci, qui pourrait être ainsi conçu :

• *"En tant qu'associé de la SCOPD MANUFRANCE, j'estime que ses dirigeants ainsi que l'équipe de direction l'ont dirigée de façon parfaitement conforme à la volonté de l'ensemble des actionnaires ainsi qu'à l'objet et l'intérêt de la société. Ils ont été maintenus en place et aucune plainte n'a jamais été déposée par les associés au titre de leur gestion";*

• *"Je rappelle également qu'il était loisible à tout moment aux associés de les révoquer, y compris quand ceux-ci ont été contraints d'appliquer des plans prévoyant des réductions d'effectifs. Celles-ci avaient été discutées et négociées en concertation entre l'actionnariat, les dirigeants et les pouvoirs publics";*

Les actionnaires pourront donc s'inspirer des idées ci-dessus exposées et n'oublieront pas, évidemment, d'indiquer lisiblement leurs nom et adresse de façon que le tribunal soit clairement informé.

**M**anufrance : faut-il s'adresser à la Cour ? Si oui, comment le faire ? Par quel canal ? Dans quel but ? Sous quelle forme ?

Des organisations, des camarades souhaitent faire connaître à la Cour d'Appel de Lyon leur volonté de voir les 17 de Manufrance relaxés.

L'Appel des personnalités, la pétition, la participation aux initiatives départementales, la manifestation

nationale du 31 mars à Lyon, répondent déjà à cet objectif.

Nous savons que certains envisagent des interventions en direction de la Cour et de son Président.

Celles-ci doivent alors être adressées par l'intermédiaire de notre avocat lyonnais : Maître Ugo IANNUCCI - 3 Place J. Maçé - 69007 LYON au Président de la Chambre des Appels correctionnels de la Cour de Lyon.

La défense sera ainsi en mesure d'en faire l'utilisation la plus efficace possible.

Le but est bien évidemment d'infléchir la Cour dans le sens d'une relaxe, mais il faut bien comprendre que dans un message au Président, il ne servirait à rien et pourrait même conduire à des réactions négatives d'écrire seulement pour "exiger la relaxe".

Il convient donc de soigner la forme et toute contribution qui permettra d'expliquer pourquoi le monde du travail, les syndicalistes, les responsables d'associations, les démocrates ne peuvent qu'être choqués par le jugement de Saint-Etienne peut s'avérer positive :

• faire comprendre ce qu'est la réalité des entreprises aujourd'hui, la légitimité des conflits du travail, les difficultés pour les salariés de se défendre et de préserver leur dignité.

• à partir d'exemples concrets, vécus, dire l'indignation qu'a soulevé le jugement de Saint-Etienne, les interrogations qu'il a suscitées sur l'attitude de la justice à l'égard des salariés et l'espoir de voir prises en compte de manière radicalement différente les conséquences de ce grand conflit social.

METTONS LA JUSTICE A L'ENDROIT

Le 31 Mars lors de la manifestation nationale, pour l'emploi, les libertés, la relaxe des 17 de Manufrance, par l'action de masse, il est possible de remettre la justice à l'endroit.

Triste ironie du sort, le Tribunal de St-Etienne a condamné nos 17 Camarades à de lourdes peines de prison, au nom du profit-roi. Il a prétendu jeter un interdit définitif "au nom de la justice" sur les valeurs fondamentales de solidarité, de progrès social, de défense collective de l'individu, au nom du droit sacré du capital prioritaire contre les droits de l'homme.

Les 17 de Manufrance ont été condamnés par un Tribunal, pour avoir osé vouloir mettre en oeuvre un droit constitutionnel fondamental : le droit à l'emploi.

Quelques mois ont passé, la casse industrielle, l'hémorragie d'emploi, les 4 millions de chômeurs, tout cela conjugué à l'action des salariés fait que la question de ce droit est devenue la question au centre des débats.

Aujourd'hui, le Parlement vient de voter une loi interdisant les licenciements collectifs sans plan social, sans solution de reclassement.

C'est cela qu'a tenté de faire la CGT à Manufrance. Elle était sur le point de réussir quand le Gouvernement a décidé d'étouffer l'espoir.

C'est pour avoir osé la solidarité, l'emploi pour les hommes, contre le profit, que nos Camarades sont condamnés, placés au banc de l'infamie !

Aujourd'hui, la vie leur donne raison, le vote au Parlement les réhabilite. La Justice sera-t-elle en retard sur l'histoire ?

Le 31 MARS, par l'action de masse, créons les conditions d'une mise à l'heure de notre temps des décisions de justice. Remettons la justice à l'endroit, pour l'homme et la garantie de ses droits fondamentaux, IMPOSONS LA RELAXE.

DES OBJECTIFS A LA HAUTEUR DES ENJEUX

Les premières informations recueillies confirment la mobilisation de nos organisations. Nous donnons, ci-dessous, les premiers renseignements donnés par le dispositif confédéral dans la semaine du 8 au 13 Février :

ALSACE - Bas-Rhin 300,  
AQUITAINE - Gironde 500,  
AUVERGNE - Puy-de-Dôme 400, Allier, 250, Cantal 50,  
BOURGOGNE - Côte d'or 200,  
BRETAGNE - Ille-et-Vilaine 200, Finistère 200, Morbihan 100,  
CENTRE - Indre-et-Loire 150, Cher 100,  
CHAMPAGNE-ARDENNES - Marne 150, Ardennes 120, Aube, 150  
FRANCHE COMTE - Jura 250,

LANGUEDOC ROUSSILLON 1.000  
LIMOUSIN - Creuse 50, Corrèze 100,  
LORRAINE - Vosges 100,  
MIDI PYRENEES - Ariège 100, Aveyron 150, Haute-Garonne 350,  
Gers 50, Lot 40, Hautes-Pyrénées 80, Tarn-et-Garonne 150, Tarn  
200,  
NORMANDIE - Calvados 400,  
PAYS-de-LOIRE -Loire-Atlantique 250, Maine-et-Loire 150,  
Mayenne 50,  
POITOU CHARENTE - Vienne, 150  
PACA - Vaucluse 300,  
RHONE-ALPES - Ain 1.000, Ardèche 1.000, Drome 1.000, Isère  
3.000, Loire 5.000, Rhône 15.000, Savoie 1.500, Haute-Savoie  
1.500,  
URIF - Essonne 300, Hauts-de-Seine 1.000, Paris 1.000, Seine-  
St-Denis 1.000, Val de Marne 550, Val d'Oise 300.

A ces premiers objectifs, il faut ajouter ceux des Fédérations.  
Dans de nombreux cas, celles-ci ont fixé des objectifs  
ambitieux notamment : FILPAC 4.000 et 2 TGV partiront de Paris,  
les CHEMINOTS 5.000, l'ENERGIE 10.000.

Le 31 peut avoir, à Lyon, une dimension exceptionnelle.  
Aujourd'hui, chaque organisation doit définir ses objectifs,  
mettre en place les moyens financiers pour les atteindre.  
Chaque semaine, transmettez vos informations au dispositif  
confédéral mis en place.